

Planifier ses cultures maraîchères avec QROP

Co-organisée avec la FD CIVAM du Gard et CORAL Occitanie

Objectifs

Être capable de maîtriser les principales fonctionnalités du logiciel conçu par l'Atelier Paysan pour construire la planification de cultures maraîchères.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Contenu

Présentation du logiciel et mise en contexte avec d'autres logiciels.

- Utilisation des critères de paramétrage possibles.
- Définition des séries (choix des variétés ou des espèces avec date des semis, plantations et récoltes).
- Construction d'un parcellaire à partir des fonctionnalités du logiciel.
- Saisie ou importation du plan de culture avec les fonctionnalités du logiciel.
- Liste des semences et plants à commander.
- La planification des assolements et des rotations, placement des séries, gestion des rotations, gestion des conflits.
- Le calendrier des tâches : tâches créées automatiquement (semis et plantation) ; saisie des types de tâches ; création de tâches ; validation, report de tâches ; temps de travail groupes de tâches.
- Le calendrier des récoltes : saisie et visualisation

Modalité d'enseignement

présentiel

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 17/11/2022

Tarifs

Adhérent 175€

Non adhérent 175€

Non agricole 175€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Gruit éligibles Vivea, autres fonds de formation, nous contacter

Plus de renseignements

Céline Mendes

celine.mendes@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

N° d'organisme de formation :

91340782734

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès : Accessibilité PSH : Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter afin d'étudier les aménagements possibles.

Dates, lieux et intervenants

17 nov 2022

30000 Sommières

09:00 - 17:00 (7hrs)

André Hoarau, maraîcher et formateur pour l'Atelier Paysan

Co-organisateur(s)

Partenaire(s)

Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____

Prénom _____

Adresse : _____

__

Code postal : _____

Commune _____

__

Courriel _____

Téléphone _____

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : __

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))